

OBJET : DOSSIER DE CANDIDATURE À L'INTÉGRATION EN PÔLE FRANCE NAP AU 01/09/2020

Destinataires : sportifs sélectionnés aux championnats de France Élite NAP Piscine ou Eau Libre

Copie : élu en charge du HN au sein du CDN - président commission nationale NAP - présidents et entraîneurs des clubs formateurs de niveau 2 et élites inscrits au PPF - présidents des comités régionaux - président des commissions régionales NAP - conseillers techniques régionaux – sportifs en liste SHN, CN et espoirs 2020

Bonjour,

Les Pôles France de Nage avec Palmes d'Aix en Provence et de Rennes ont vocation d'accompagner les sportifs qui ont pour projet de performer au niveau international et d'allier le succès sportif avec un projet de vie réussi.

Le dispositif concerne principalement et prioritairement les sportifs actuellement en liste ministérielle de haut niveau (sportifs listés « Relève », « Sénior » ou « Elite ») ou qui pourront l'être au 1/11/2020 au regard de leurs résultats sportifs lors des championnats de France Élite Piscine et Eau Libre et des épreuves de sélection en Équipe de France Junior et Sénior. Ils doivent à minima être scolarisés en lycée et né(e) en 2004 (cadet 2) ou avant. Exceptionnellement, les sportifs en liste « Espoir » ou « Collectif National » pourront être intégrés.

Si vous avez l'intention d'intégrer un Pôle France à la rentrée de septembre 2020, je vous invite à retourner votre **dossier de candidature avant le 3 mai 2020** au siège de la fédération à l'attention de Julia THAI (julia@ffessm.fr / FFESSM – 24 quai de Rive Neuve – 13284 MARSEILLE cedex 07).

Je précise que les sportifs actuellement en terminale doivent prévoir dès maintenant dans « parcours sup » l'éventualité d'intégrer un Pôle France et par conséquent identifier un établissement en lien avec la structure choisie (Rennes ou Aix-en-Provence). Pour votre information vous pouvez choisir un BPJEPS dans Parcoursup qui peut être pris en charge par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La DTN recommande que le choix des candidats respecte la proximité géographique.
Si cela ne devait pas être le cas, il convient de préciser, par écrit, les raisons de cet éloignement choisi.

La réunion de la **commission d'admission se tiendra le 15 mai 2020 au siège de la fédération**.
Les échéances imposées par nos partenaires (éducation nationale – CREPS – DRJSCS notamment) ne nous permettent pas d'attendre les résultats du championnat de France Élite Eau Libre.

Le responsable du suivi socio-professionnel au sein de la DTN, votre cadre technique régional (le cas échéant) et les entraîneurs nationaux des Pôles France sont à votre disposition pour répondre à vos questions :

- Suivi socio-professionnel DTN : Jérôme HLADKY – jerome.hladky@wanadoo.fr - 06 63 85 61 77
- PF Aix-en-Provence : Cyril AUBID - aubid.cyril@hotmail.fr - 06 12 78 96 70
- PF Rennes : Hugues BRILHAULT - hugues.brilhault@yahoo.fr - 06 12 78 24 14

Meilleures salutations sportives

Le Directeur Technique National
Richard THOMAS

PJ :

- Document de présentation des Pôles France de Rennes et d'Aix-en-Provence
- Dossier de candidature